

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Janvier à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale
légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT,
~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD,
M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M.
HUBERT -

Absents excusés :

Mme FRANCAIS (donne pouvoir à Mme GUILLAUMET),
M DUPUY (donne pouvoir à M COYEAUD), Mme JOUANNEAU
(donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général
des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire
de Séance.

Date de Convocation :

22 Janvier 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 09

Votants : 12

N° 2024 – 01 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 18 Décembre 2023

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur
et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 18 Décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ **Adopte** le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale 18 Décembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Janvier à 18 H 00

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, ~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M. HUBERT -

Absents excusés :

Mme FRANCAIS (donne pouvoir à Mme GUILLAUMET), M DUPUY (donne pouvoir à M COYEAUD), Mme JOUANNEAU (donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
22 Janvier 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 09
Votants : 12

N° 2024 – 02 Objet : Convention Atelier Eveil Musical




Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de dispenser des animations à la Résidence Autonomie La Tannerie,
Vu l'intervention proposée par l'Ecole de Musique Intercommunale dans le cadre de séances d'éveil musical, une convention de partenariat doit être signée entre l'école de musique du Val de Sarthe et la Résidence Autonomie,

Ayant entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'école de musique du Val de Sarthe pour l'animation de l'activité éveil musical à raison de deux séances par mois à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Janvier à 18 H 00
 La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale
 légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
 Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT,
~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD,
 M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M.
 HUBERT -

Absents excusés :

Mme FRANCAIS (donne pouvoir à Mme GUILLAUMET),
 M DUPUY (donne pouvoir à M COYEAUD), Mme JOUANNEAU
 (donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général
 des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire
 de Séance.

Date de Convocation :
 22 Janvier 2024

Nombre de conseillers :
 En exercice : 12
 Présents : 09
 Votants : 12

N° 2024 – 03 Objet : Convention SIEL BLEU - Equilibre en Bleu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de dispenser des animations à la Résidence Autonomie La Tannerie,
 Vu l'intervention proposée par l'association « SIEL BLEU » dans le cadre du maintien et de l'amélioration
 des capacités physiques des personnes âgées ou en situation de fragilité, une convention de partenariat doit
 être signée entre l'association et la Résidence Autonomie la Tannerie,

Ayant entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'association « SIEL
 BLEU » pour l'organisation de séances d'activité physique adaptée à raison de deux séances par semaine à
 compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
